



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

CHSCT de l'UJM du 22/09/2022 – Notes de CR

1. CHARTE MAIL.....	1
2. POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX ET LA SITUATION A TREFILERIE.	2
3. QUESTION DU CHAUFFAGE.....	3
4. POINT D'INFORMATION : RESTITUTIONS SUR L'ENTRETIEN DE LA CVS AVEC LE DEPARTEMENT D'ARTS PLASTIQUES.	3
5. EXTENSION D'OUVERTURE DE LA BU DE L'IUT – POINT D'INFORMATION.....	4
6. RELEVES DU REGISTRE SST.....	4
7. QUESTIONS DIVERSES.	5

1. Charte Mail.

Présentation : Diffusion d'une « cartographie de synthèse » avec quatre axes. La présidence veut définir des bonnes pratiques et faire voter la charte au CA pour lui donner un caractère officiel.

* **FO ESR 42** avait demandé le report du vote d'un avis sur cette charte lors du CHSCT du 09/05/22 (notre [CR ici](#)) pour que soient prises en compte les remarques que nous voulions formuler sur la première version présentée.

** **Questions de FO ESR 42 :** FO ESR 42 remercie les collègues ayant travaillé sur cette charte, mais rappelle que le syndicat avait adressé un rapport de douze pages avec de nombreuses demandes de modifications (reformulations, suppressions de certains passages et ajout de points supplémentaires). En résumé, nos revendications portent principalement sur le contenu de la charte qui reporte systématiquement la responsabilité de tous les problèmes sur les collègues rédacteurs ou récipiendaires des courriels. Nous considérons qu'une grande partie de nos demandes n'ont pas été satisfaites. Les injonctions pour l'utilisation d'outils numériques de travail qui n'ont jamais été présentés au CHSCT créent des situations de marginalisation de collègues, voir causent de la souffrance au travail. Nous rappelons, par exemple, que cette situation a abouti au passage « à marche accélérée » vers MOODLE, contre l'avis exprimé par le CHSCT (voir notre [CR ici](#)). FO ESR 42 demande donc que la direction de l'UJM, avec toutes les composantes, organise l'usage du numérique en concertation avec les représentants syndicaux des instances pour aboutir à un véritable accord, dans le respect des statuts.*

Enfin, FO-ESR 42 rappelle aussi sa demande d'une organisation par l'UJM du droit à la déconnexion avec l'arrêt des serveurs à des horaires qu'il conviendrait de définir.

*** Réponses :**

-> Aucune réponse.

* **FO ESR 42** regrette que ses revendications ne soient pas prises en compte. Les collègues en situation de souffrance au travail, ou même burn-out, et qui n'ont pas encore quitté l'UJM

pourront apprécier à quel point cette charte du bon usage du courriel pourra améliorer leurs conditions de travail ! **FO ESR** ne participera jamais à la mise en place de « nuages » faisant écran aux véritables problèmes. **La charte mail ne résoudra pas les difficultés de souffrance au travail, tout comme la mise en place du RIFSEEP à l'UJM n'a pas résolu les problèmes de pouvoir d'achat.**

Discussion : Échanges à propos de l'encart employant l'expression « 3x8 » ; encart qui sera finalement supprimé.

* **FO ESR 42** s'en félicite car nous demandions aussi la suppression de cet encart. Dans la première version, il était écrit : « *Pour prendre soin de son équilibre personnel, on peut essayer de tendre vers la journée en « trois-huit » : 8h de travail, 8h de détente, 8h de sommeil !* ». Ce raccourci sur nos différents temps de vie nous semblait plus que maladroit, les 8h de « détente » étant en réalité 8h d'activités personnelles ou familiales souvent bien occupées. Nous remarquons également qu'il ne revient pas à l'employeur de se mêler de « l'équilibre personnel » de ses salariés.

Votes : FO ESR 42 a voté contre, CGT FERC-SUP 42 et SNPTES-UNSA pour.

2. Point d'information sur les travaux et la situation à Tréfilerie.

Présentation : Le planning général prévoit des travaux jusqu'en 2024. Certains bâtiments sont déjà réceptionnés, même si des réserves ne sont pas levées. Il y a quelques retards, certaines salles actuellement en chantier devraient être récupérées à la fin novembre. En ce qui concerne le parc, le président explique que les travaux relèvent d'une concertation avec la municipalité. Le DGS précise le règlement actuel d'utilisation. L'ouverture aux usagers et riverains est prévue de 7h45 à 20h avec restrictions : pas d'animaux, de vélos, de trottinettes. Le parc sera également accessible aux usagers le samedi, pendant les heures d'ouverture de la BU, grâce au badge. Un dispositif de gardiennage est prévu.

* **FO ESR 42** sera reçu par le DGS le jeudi 13 octobre, avec des gardiens, pour évoquer de nombreux problèmes : évacuation du parc, absence de grille autour des logements de fonction, ... Nous soutiendrons nos collègues qui demandent à être protégés des nuisances provoquées par la réorganisation du site Tréfilerie. Nous vous invitons à nous faire remonter toutes vos remarques et revendications à ce sujet.

* **Questions de FO ESR 42 :** *Nous estimons que la situation du campus Tréfilerie n'est pas comparable aux autres sites. Diverses difficultés nous ont été signalées sur ce site, dont des suspicions de trafic de stupéfiants au sein du parc. Quelles sont les actions de l'UJM ?*

* **Réponses :**

-> *Président : Les relations avec la préfecture sont fluides et elles permettent une intervention rapide des forces de l'ordre en cas de problème.*

Discussion et compléments d'information : Par anticipation, cinq salles ont été réservées à Saint-Louis. Le RDC de la Maison de l'Université (entre autres la salle de spectacle) peut également être utilisé. Une application est en voie de développement pour que les étudiants puissent identifier les locaux du site Tréfilerie, avec indication des accès pour personnes en situation de handicap. Il est également annoncé le projet, à plus long terme, de démolir et reconstruire le bâtiment D.

* **Questions : FO ESR42** *demande si le dispositif de gardiennage actuellement en place sur le campus Tréfilerie est appelé à devenir pérenne ?*

*** Réponses :**

-> DGS : *Non, ce dispositif est en place pour faire appliquer le nouveau règlement intérieur, mais a vocation à disparaître. Il pourra être ponctuellement réactivé si besoin. Par ailleurs, les forces de l'ordre interviendront en cas de menace grave.*

3. Question du chauffage.

Présentation : L'État demande de limiter la température des locaux à 19° et l'Université devra rendre des comptes. La question des bâtiments énergivores se pose, particulièrement des salles de classe qu'il est impossible de chauffer à 19°. Le président demande donc de « jouer le jeu » dans les bâtiments correctement isolés, sans avoir recours à du chauffage d'appoint.

*** Questions :** **FO ESR 42** demande ce qui est envisagé pour des bâtiments neufs ou assez récents qui ne sont pas sans défaut du point de vue thermique.

*** Réponses :**

-> **Président :** *Le problème principal, pour lui, se pose l'été avec trop de surfaces vitrées. Il ajoute qu'il faudra faire des adaptations, car il n'y aura plus d'installation de climatiseurs à l'avenir.*

* **FO ESR 42** considère que ce point est très important. Il y a des bâtiments assez récents pour lesquelles le problème ne se résume pas à de fortes chaleurs en été (jusqu'à 32 °C) mais aussi à un véritable inconfort en hiver. La norme NF X35-203/ISO 7730 recommande entre 20 et 22 °C dans les bureaux, pour travailler dans de bonnes conditions. Nous craignons qu'il ne fasse même pas 19 °C dans nos lieux de travail cet hiver. La situation doit être gérée en fonction de la température réelle mesurée et non pas, sur des critères théoriques, qui supposent que tout ira nécessairement bien cet hiver dans les bâtiments les plus récents. Pour cela, **FO ESR 42** invite tous les collègues rencontrant des problèmes de confort thermique à nous en faire rapidement part.

4. Point d'information : restitutions sur l'entretien de la CVS avec le département d'Arts Plastiques.

Présentation : L'intervention de la cellule CVS a été demandée à la suite de la dégradation des conditions de travail, signalée par plusieurs membres du département. Des entretiens ont été réalisés avec 14 personnes sur 21 sur la base du volontariat, avec confidentialité des échanges. Une restitution a eu lieu, d'abord avec la direction de la composante puis avec l'ensemble du personnel. La CVS a été interpellée par des descriptions de situation de sexisme, de souffrances psychiques, d'inquiétude ou de stress. Les participants décrivent une ambiance de méfiance ainsi que des difficultés de communication avec l'administration de la composante, un ressenti d'iniquité quant à la répartition des tâches. Ils signalent aussi un manque de reconnaissance, une absence de considération face aux problèmes exprimés. Par ailleurs, la question du travail administratif et de sa répartition occasionne des tensions entre enseignants et enseignants-chercheurs. Cette situation a un impact sur la santé du personnel : mal-être au travail, peurs, pleurs, risque de burn-out chez certains et résignation. Cette situation entraîne aussi une situation d'inquiétude des étudiants sur leur parcours et même sur leur santé mentale.

En conséquence, des préconisations ont été formulées, qui comptent à la fois :

1. Des mesures organisationnelles, visant à améliorer la transparence et la fluidité des relations entre les agents avec des réunions de concertation pour mieux délimiter le périmètre de travail de chacun des agents administratifs.
2. Une sensibilisation à la communication non violente et un accompagnement de « management » pour le département et la composante.

Discussion : Les échanges montrent, en outre, qu'il n'y a pas eu de signalement sur le registre SST, ni d'alerte collective. La docteure Brigitte Poizat confirme qu'il n'y a eu que des alertes à titre individuel avec demande de confidentialité. Le climat de méfiance dissuadait les agents d'inscrire ces questions sur les registres.

*** Questions :** **FO ESR 42** fait valoir le ressenti que plusieurs agents du département en question lui ont exprimé. Ces collègues font état de peur de représailles (précision ultérieure : non pas de la part de la cellule ou de l'administration centrale de l'UJM, mais en interne à la composante). Pour **FO ESR 42**, la question du périmètre administratif de la nouvelle secrétaire du département d'Arts Plastiques se pose. La responsable de la scolarité a quitté son poste au cours du printemps 2022 et a été remplacée par une agente qui n'a pas voulu garder ce poste, compte tenu des conditions de travail. Elle est, depuis, devenue la nouvelle secrétaire d'Arts Plastiques. Plusieurs agents de ce service font état d'un grand malaise dû à une désorganisation occasionnant de grandes tensions. Différents membres du département redoutent que plus de tâches ne soient attribuées à la nouvelle secrétaire.

*** Réponses :**

-> Président et DGS : Ils partagent le constat général et sont intervenus en conseil de pour tenter de solutionner les problèmes. Le DGS a demandé explicitement au responsable administratif d'ALL que le périmètre des missions de la nouvelle agente secrétaire d'Arts Plastiques soit stabilisé.

5. Extension d'ouverture de la BU de l'IUT – point d'information.

Présentation : Extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque jusqu'à 18h30, du lundi au mercredi, avec le recrutement de deux moniteurs étudiants (contrat de 300h/moniteur) pour aider le personnel. Il est fait état de points de vigilance. Parmi ceux-ci, le fait qu'une agente à 70 %, actuellement en congé longue maladie, n'est remplacée qu'à hauteur de 50 %.

*** Questions :** **FO ESR 42** tient à rappeler sa position de principe contre l'extension de l'ouverture des bibliothèques universitaires, qui est un processus sans fin et tend à modifier les conditions de travail et les missions des agents concernés. Dans le cas de la BU de l'IUT de Saint-Etienne, **FO ESR 42** demande si seront bien prises en compte **toutes les contreparties** demandées par les agents de la BU.

*** Réponses :**

-> RA de l'IUT de Saint-Etienne : Tout est clair et les contreparties ont été présentées.

* **FO ESR 42** regrette quand même que ce point n'ait pas été soumis au vote du CHSCT et, plus particulièrement, que ces nouveaux horaires aient été mis en place dès cette rentrée universitaire, avant même la présentation aux représentants du personnel.

En outre nous soulignons l'ambiguïté faite entre BU et salle de travail, ce qui conforte les positions de notre syndicat, évoquées précédemment.

6. Relevés du registre SST.

* **Remarque générale de FO ESR 42 :** Parmi les problèmes notés sur les registres SST, certains n'ont pas été évoqués. Nous espérons que ceux-ci seront bien traités lors du prochain CHSCT.

1) A TSE, en juin, dans un contexte de forte chaleur, une odeur intense d'urine a été signalée. Une intervention a eu lieu.

* **FO ESR 42** fait remarquer que cela peut s'expliquer par l'utilisation « très intensive » des locaux qui ont été loués pour un séminaire externe à l'UJM. Le puits canadien serait souillé. Nous regrettons qu'il ne soit pas remis en état de fonctionnement, d'autant plus, avec les problèmes énergétiques actuels.

2) A la FST, incendie dans un laboratoire. Le problème de la coordination avec les pompiers se pose. Les équipes de St Etienne étant toutes occupées, c'est une brigade de Saint-Chamond qui est intervenue, alors qu'ils ne disposaient pas d'informations concernant les produits toxiques présents sur place.

3) Coupure dans un laboratoire. Les services de secours ont refusé d'intervenir.

4) Sur le site de Tréfilerie, dans le nouveau bâtiment de l'IAE, de la laine de verre du plafond se décolle et la ventilation fait beaucoup de bruit. Le problème est toujours en cours.

* **FO ESR 42** avait déjà fait remonter ces problèmes et regrette que la solution, qui dépend de la réaction d'une entreprise privée, soit aussi longue à être mise en place. Nous invitons tous les collègues rencontrant ce genre de problème à nous les faire remonter pour continuer à interpeller la présidence et faire en sorte que cela soit bien pris en compte.

4) Dans le bâtiment administratif du site Tréfilerie en chantier, les casiers du personnel étaient par terre. Le problème a été réglé, les casiers sont désormais à hauteur.

* Des problèmes importants dus à la gestion des travaux, particulièrement durant les examens de l'été dernier (bruit, poussière, cheminement difficile...) que **FO ESR 42** avait fait remonter ont trouvé une solution.

5) Sur le site Manufacture, le comportement agressif d'un livreur a été signalé.

7. Questions diverses.

Discussion : La question du cheminement sur le site Tréfilerie (mauvaise signalétique et trous sur le cheminement) est évoquée.